

FICHE PRODUIT

relative aux qualités et caractéristiques environnementales des emballages

La loi AGEC n°2020-105 du 10 février 2020 ou « loi anti-gaspillage pour une économie circulaire » demande d'informer les consommateurs sur les qualités et caractéristiques environnementales des produits qu'ils achètent. Ces informations concernent la recyclabilité, la présence de matière recyclée, la possibilité de réemploi ou encore le pays de fabrication pour les produits textiles.

Jardin Secret



Etiquette latérale	Emballage comportant 100% de matière recyclée	Emballage majoritairement recyclable	Prime : emballage recyclé
Etiquette latérale oekotex	Emballage comportant au moins 50% de matière recyclée	Emballage majoritairement recyclable	Prime : emballage recyclé
Swift	Emballage comportant au moins 74% de matière recyclée	-	Pénalité : élément d'emballage qui perturbe le tri
Polybag sticker	Emballage comportant 100% de matière recyclée	Emballage majoritairement recyclable	Prime : emballage recyclé
Polybag	Emballage comportant 100% de matière recyclée	Emballage majoritairement recyclable	Prime : emballage recyclé
Crevette	Emballage comportant 100% de matière recyclée	Emballage majoritairement recyclable	Pénalité : élément d'emballage qui perturbe le tri
Etui carton collant	-	Emballage majoritairement recyclable	-